

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2011

Convocation du 19 septembre 2011

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Contrat de canton,
- Confirmation des autorisations spéciales d'absences suite à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion,
- Réfection d'un pan de toiture de l'école maternelle,
- Redevance d'occupation du domaine public 2011 : réseaux EDF, Télécom et Gaz,
- Programme de travaux de voirie à envisager sur 2012,
- Information diverses,
- Questions diverses.

Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, Mme Catherine VIGNERON, M^{lle} Alexandra GUILLOT, M. Bernard LEBLANC, M. Hugues SAULET, M. Romain JOLIVET

Absents excusés : M. Mathieu PLAIT,

Absents : M. Nicolas METTETAL, M. François NOËL

Secrétaire de séance : Mme Catherine VIGNERON

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil.

CONTRAT DE CANTON

Lors de la réunion du 7 septembre dernier, Monsieur William LEMAIRE, Conseiller Général a confirmé le montant de 415 597 € pour l'enveloppe cantonale attribuée par le Conseil Général au titre du contrat de canton (années 2012/2013/2014).

Il a proposé le mode de répartition suivant :

- la moitié de la somme globale répartie uniformément sur la totalité des 20 communes du canton (permettant ainsi aux communes plus petites de pouvoir bénéficier d'une enveloppe substantielle)
- la seconde moitié répartie suivant le nombre d'habitants de chaque commune (population INSEE au 1^{er} janvier 2011).

Et a souhaité que chaque commune énonce sur quels travaux structurants cette somme sera affectée,

Suivant ce calcul, la somme qui pourrait ainsi être allouée à la commune s'élèverait à 20 288 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur le mode de répartition de l'enveloppe cantonale attribuée au titre du contrat de canton, à savoir :

- la moitié de l'enveloppe répartie uniformément sur les vingt communes du canton,

- la seconde moitié répartie en fonction du nombre d'habitants de chaque commune

Et PROPOSE que l'enveloppe attribuée à la commune soit affectée au projet d'aménagement du restaurant scolaire projeté dans l'ancien atelier municipal.

CONFIRMATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES SUITE À L'AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DU CENTRE DE GESTION

Considérant que le C.T.P. du Centre de gestion, a donné un avis favorable aux propositions faites lors de la séance du 29 avril 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME les décisions prises lors de la séance précitée en matière d'autorisations spéciales d'absences du personnel communal, à savoir :

objet	jours d'absence
MARIAGE	
Agent	5 jours
Enfant	2 jours
Ascendant	1 jour
DÉCÈS/OBSÈQUES	
Conjoint	3 jours
Enfant	3 jours
Père/Mère	1 jour
Beau père/Belle mère	1 jour
Autre ascendant	1 jour
MALADIE TRÈS GRAVE	
Conjoint	3 jours
Enfant	3 jours
Père/Mère	1 jour
Beau père/Belle mère	1 jour
Autre ascendant	1 jour
NAISSANCE/ADOPTION	3 jours
RENTRÉE SCOLAIRE	facilités d'horaires
CONCOURS EXAMEN en rapport avec l'administration locale	jour de l'épreuve + éventuellement délai de route suivant lieu
DÉMÉNAGEMENT	1 jour

DOSSIER Z.D.E. : CONFIRMATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DU COMPLÈMENT DE DOSSIER.

Lors de la séance du 29 avril dernier, le Conseil avait donné un accord de principe pour un complément d'étude rendu obligatoire, à l'élaboration du dossier de Z.D.E., avec une estimation financière non précise.

Le Cabinet en charge de cette étude a depuis établi une proposition chiffrée précise pour ce complément de dossier qui s'élève à 3 300.00 € HT (somme à répartir uniformément sur les 13 communes concernées par le dossier)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition technique et financière pour le complément de dossier de Z.D.E. (Zone de Développement Eolien) qui s'élève à la somme globale de 3 300.00 € HT.

RÉFECTION D'UN PAN DE TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Des devis ont été demandés pour la réfection d'un pan de toiture en mauvais état, occasionnant des fuites importantes dans la 3^{ème} salle de classe – sur trois demandés deux ont été reçus,

Après étude des propositions reçues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise CHEVALLIER d'Aillant-sur-Tholon pour la réfection d'un pan de toiture de l'école maternelle, pour un montant total hors taxe de 3 877.30 € hors taxes, Les crédits seront pris au chapitre 23 (investissement) du budget 2011. Les travaux seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2011 : réseaux EDF, Telecom et Gaz

Le Conseil à l'unanimité **APPROUVE** les tarifs à appliquer pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) à savoir :

Ligne électrique basse tension (BT)

L'actualisation du montant de la RODP est fixée à 1.80 % de l'année précédente, soit pour les communes de -2 000 habitants la somme de 183.38 € arrondi à 183 €.

Réseau gaz

Pour l'année 2011, la collectivité pourra établir le montant plafond de la redevance comme suit :

PR 2011 = [(0.035 x Longueur de réseau) + 100 €] x 1.0810

Réseau télécommunications électroniques

	<i>Valeur au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Valeur au 1^{er} janvier 2011</i>
<i>Ouvrages aérien</i>	47.38 € / km d'artère	49.29 € / km d'artère
<i>Ouvrage souterrain</i>	35.53 € / km d'artère	36.97 € / km d'artère
<i>Installation au sol</i>	23.69 € / m ²	24.64 € / m ²

PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE À ENVISAGER SUR 2012

La D.D.T., dans le cadre de l'ATESAT (mission d'aide et d'appui dans la gestion et l'entretien de la voirie communale) nous demande de lui adresser nos intentions de projets en matière d'entretien de la voirie communale, afin qu'elle puisse nous établir un programme chiffré estimatif, le Conseil retient -dans un premier temps- les voies suivantes

- rue de la Fontaine Saint Loup,
- rue de Goubille (réfection des bordures de la voie à hauteur du n°16)
- rue de Mortefontaine,

PLACE COMMUNALE

La sous-couche en grave émulsion a été réalisée à moindre coût en régie. Des devis ont été demandés pour réaliser la couche de finition. Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **RETIENT** le devis de l'entreprise DELIN de CHASSY, pour l'aménagement de la Place communale,

- pour un montant total hors taxe de 1 890.00 €
- auquel il faut ajouter 1.00 €/M² pour une couche d'accrochage soit la somme THT de 540.00 €

Les crédits seront pris au chapitre 23 (investissement) du budget 2011.

L'entreprise exécutera également l'enduit monocouche de finition, dans l'impasse du Petit Chaumont, pour la somme HT de 1 050.00 €

INFORMATIONS DIVERSES

CONSEIL GÉNÉRAL : Les contraintes budgétaires que rencontre actuellement le Conseil Général, l'a amené à suspendre pour un an et demi les aides ordinairement attribuées aux collectivités locales ; seuls seront recevables les dossiers au titres des contrats de canton, des villages accessibles (et des opérations « dites urgentes » telles que alimentation en eau potable, centre de secours, etc...)

Toutefois, pour 2012, un dispositif d'accompagnement des communes intitulé « villages de l'Yonne » sera mis en œuvre pour des projets ne dépassant 30 000 € HT et qui permettra de financer au taux de 30% une opération par an et par bénéficiaire.

Réfléchir sur les projets qui pourraient rentrer dans ce type d'opération.

BOIS COMMUNAUX : À la demande de l'O.N.F., dans un premier temps, seuls les cloisonnements seront mis en affouages mais du fait de la moins bonne qualité des bois, cette opération pourrait être à moindre coût. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 15 octobre. Les têtes de chêne ne pourront être délivrées qu'après cette première opération. Les tarifs de l'un et l'autre seront débattus lors de la prochaine réunion de conseil.

Séance levée à 21h00

DÉLIBÉRATIONS :

- n°2011/19 Contrat de canton
- n°2011/20 Autorisations spéciales d'absences du personnel communal
- n°2011/21 Z.D.E. : confirmation de l'enveloppe financière pour le complément de dossier
- n°2011/22 Réfection d'un pan de toiture de l'école maternelle
- n°2011/23 Redevance d'Occupation du Domaine Public 2011
- n°2011/24 Aménagement de la Place communale

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux sur la « ligne du Tacot »

Les travaux de colmatage du forage situé entre Chassy et Aillant-sur-Tholon au long de la « ligne du Tacot » débuteront le 17 octobre 2011 pour une durée maximum d'une semaine.

Inscription sur la liste électorale

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;
 - L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc...)
- Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Les habitants de CHASSY peuvent aujourd'hui demander leur inscription sur les listes électorales par Internet.

Cette démarche devient ainsi plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie.



La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la

démarche en ligne «Inscription sur les listes électorales» puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2012 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2011, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

